

COMMUNE DE MARGENCEL

Haute-Savoie

----- COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 08 JANVIER 2021

Le huit du mois de janvier de l'an deux mille vingt et un, à vingt heures, le Conseil Municipal de Margencel, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Margencel, sous la présidence du Maire, Monsieur Patrick BONDAZ.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Etaient présents : M. Patrick BONDAZ, M. Didier RENAUD, Mme Dominique JORDAN, M. Franck BOUCHET, Mme Corinne THUILLIER, M. Thierry MARTIN-COCHER, Mme Kathy CHATELAIN, M. Christian DETRAZ, M. Bertrand JACQUET, M. Patrick GRAND, Mme Anita DESUZINGE, Mme Valérie GAILLARD, M. Marc POTEZ, Mme Amélie VIOLLET, Mme Valérie BARDET, M. Maxime MUDRY, M. David BALISTRERI.

Etait absente excusée :

Mme Alexandra DURAND a donné pouvoir à M. Franck BOUCHET,

Etait absente :

Mme Corinne PLASSAT,

Secrétaire de séance : M. Maxime MUDRY

Date de la convocation : le 04 janvier 2021

ORDRE DU JOUR :

M. le Maire propose au Conseil Municipal de rajouter un point à l'ordre du jour :

- **PERSONNEL : CRÉATION D'UN EMPLOI D'ATSEM PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE A TEMPS NON COMPLET (32/35^{ème}).**

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

I. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2020 :

M. le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 18 décembre 2020, sur lequel le Conseil n'émet aucune observation. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

II. FINANCES :

1. DETR et DSIL 2021 :

- **Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021 (DETR) pour les travaux de rénovation énergétique de la mairie :**

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet de changement des portes et fenêtres des bureaux de la Mairie.

Monsieur le Maire précise que tout projet de rénovation énergétique déposé sur l'appel à projet DETR 2021 sera parallèlement instruit par les services de l'Etat au regard des critères d'éligibilité à l'appel à projet de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) « rénovation énergétique ». Le projet sera automatiquement majoré de + 20%, ce qui portera le taux de subvention à 40% au minimum.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 26 603.15€ HT (28 066.35€ TTC).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le projet de changement des portes et fenêtres de la Mairie ;
- **Adopte** le plan de financement présenté ci-dessous ;

DEPENSES	HT	RECETTES	HT
TRAVAUX	26 603.15 €	DETR (20% au minimum)	5 320.63 €
		DSIL (20% au minimum)	5 320.63 €
		AUTOFINANCEMENT	15 961.89 €
TOTAL	26 603.15 €	TOTAL	26 603.15 €

- **Sollicite** une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2021 et de la DSIL ;
- **Charge** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les formalités.
 - **Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021 (DETR) pour les travaux d'accessibilité des bâtiments publics aux personnes à mobilité réduite :**

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet de mise en conformité et d'accessibilité des bâtiments publics (mairie, église et bibliothèque) aux personnes à mobilité réduite (PMR). Il est proposé d'installer une rampe d'accès PMR devant l'annexe de la mairie et de la salle du conseil municipal, une rampe PMR devant la porte de l'église et un WC PMR à la bibliothèque. M. le Maire présente les devis concernant ces trois projets de travaux.

Mme Dominique JORDAN s'interroge sur la nécessité de faire des travaux dans les WC de la Bibliothèque.

Après discussion, M. le Maire propose que chaque membre du Conseil Municipal donne son avis sur la nécessité des travaux pour les WC PMR de la Bibliothèque. Après en avoir délibéré, avec 9 voix pour et 9 voix contre, M. le Maire décide de prévoir les travaux du WC PMR de la Bibliothèque dans le projet des travaux d'accessibilité des bâtiments publics aux personnes à mobilité réduite.

Ce projet est éligible à la DETR dans la catégorie d'opérations prioritaires 2021 pour un taux minimum de subvention de 20%.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 39 626,04€ HT (46 857,21€ TTC).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 17 voix pour et une abstention (Mme Anita DESUZINGE):

- **Approuve** le projet de mise en conformité et d'accessibilité des bâtiments publics de la commune ;
- **Adopte** le plan de financement présenté ci-dessous ;

DEPENSES	HT	RECETTES	HT
TRAVAUX	39 626,04 €	DETR (20% minimum)	7 925,21 €
		AUTOFINANCEMENT	31 700,83 €
TOTAL	39 626,04 €	TOTAL	39 626,04 €

- **Sollicite** une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2021 ;
- **Charge** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les formalités.

2. GROUPE SCOLAIRE HENRI CORBET – CYCLES DE NATATION :

M. le Maire donne lecture au Conseil de la demande de financement du cycle natation des enfants du Groupe Scolaire Henri CORBET, pour le cycle II, pour l'année scolaire 2020/2021.

Le budget est de 1 200 € pour les Grandes Sections, et de 3 300 € pour les CP, CE1. Soit un montant total de 4 500 €.

En 2020, une subvention de 2 400 € a été versée pour les cycles de natation des GS mais les séances n'ont pas eu lieu.

En conséquence, pour les séances de l'année 2021, le montant de la subvention pour les cycles de natation s'élève à 2 100 € (4 500 € – 2 400 €).

Les trajets bus d'un montant de 3 105 € seront financés directement par la Commune.

Entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **de financer les cours de natation des élèves de cycle II du Groupe Scolaire Henri CORBET pour l'année 2020/2021 pour un montant de 2 100€ par le biais d'une subvention, sur le compte de la Coopérative Scolaire Élémentaire.**

III. PERSONNEL :

1. MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL PAR CHABLAIS INTER-EMPLOI :

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Mairie rencontre des problèmes de recrutement lors du remplacement de personnel pour maladie.

Comme chaque année, il propose donc de renouveler la convention de mises à disposition de personnel avec l'association Chablais Inter-Emploi pour pallier à ces problèmes.

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- **d'autoriser M. le Maire à signer le contrat et la convention de mises à disposition de personnel proposé par Chablais Inter-Emploi, pour l'année 2021.**

2. CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'AGENT SPECIALISE PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE DES ECOLES MATERNELLES A TEMPS NON COMPLET (32/35^{ème}):

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une ATSEM de la collectivité a demandé sa mutation, qui interviendra le 13 février 2021. Une vacance d'emploi a été déclarée concernant ce poste,

correspondant au grade d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles, à temps non complet (32/35^{ème}).

Une offre d'emploi a été diffusée. A l'issue de la procédure de recrutement, une candidature a été retenue. Il apparaît cependant que la personne retenue est titulaire du grade d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles.

A noter qu'aucun candidat n'était titulaire du grade d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles.

En conséquence, il y a lieu de créer un emploi permanent d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles à temps non complet (32/35^{ème}) à compter du 13 février 2021.

Le Conseil Municipal entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **De créer un emploi permanent d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles à temps non complet (32/35^{ème}) à compter du 13 février 2021**
- **De mandater M. le Maire afin qu'il effectue toutes les démarches nécessaires dans le cadre de cette délibération.**

IV. TRAVAUX :

1. INSTALLATION DE FEUX TRICOLORES – ROUTE DE BISELINGES :

M. Didier RENAUD souhaiterait connaître l'avis du Conseil Municipal concernant l'installation de feux tricolores sur la route de Bisselings. En effet, depuis l'installation de la chicane avec les places de parking intégrées, plusieurs problèmes ont été rencontrés dû au manque de visibilité des automobilistes, causant entre autre des croisements conflictuels et passages sur le trottoir.

M. Didier RENAUD s'est renseigné sur la conformité et le coût de l'installation de feux tricolores pour palier à ces problèmes. Deux devis de l'entreprise DEGENEVE ont été reçus. Un premier devis concernant des feux tricolores normaux d'un montant de 17 860.61€ HT et un deuxième devis concernant des feux tricolores « intelligents » d'un montant de 19 194.87€ HT.

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'émettre son avis sur l'installation de feux tricolores sur la route de Bisselings.

Mme Dominique JORDAN et Mme Anita DESUZINGE pensent que l'installation de feux tricolores dans un village n'est pas adapté. Mme Anita DESUZINGE propose de réétudier le projet. M. Franck BOUCHET soumet l'idée de prendre un bureau d'étude pour gérer ce projet et qu'un travail soit fait en concertation avec les habitants du hameau.

Entendu l'exposé de M. Didier RENAUD et après discussion, le Conseil Municipal, avec 3 voix pour (M. Maxime MUDRY, M. David BALISTRERI et M. Didier RENAUD), 2 abstentions (Mme Corinne THUILLIER et M. Thierry MARTIN-COCHER) et 13 voix contre, le Conseil Municipal décide de ne pas installer de feux tricolores sur la route de Bisselings.

V. QUESTIONS DIVERSES :

FOUR BANAL :

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le Four Banal a été abimé par des jeunes le 22 décembre 2020. Une plainte a été déposée à la Gendarmerie de Douvaine. Des tuiles ont été cassées sur l'avant toit et une porte a été arrachée sur le côté du four.

RÉFÉCTION DU TERRAIN D'ENTRAÎNEMENT :

M. Franck BOUCHET a demandé des devis concernant la réfection du terrain d'entraînement. Un premier devis comprenant le nivellement de la surface (5 mètres de différence entre les niveaux) s'élève à environ 200 000€ sans le système d'arrosage. Un devis intermédiaire concernant un petit nivellement des surfaces (entre 1 et 1.5 mètres) sans le drainage est proposé à 47 800€ TTC. Enfin le

troisième devis concernant l'engazonnement du terrain sans modification de la surface s'élève à 25 000 €. Si des travaux sont entrepris pour ce terrain, les manifestations ne seront plus possibles à cet endroit. M. David BALISTRERI et M. Maxime MUDRY demandent de prévoir un drainage du terrain pour une pérennité maximale de la surface rénovée. Mme Kathy CHATELAIN propose de prévoir ces travaux en 2022 afin de pouvoir mener à bien les autres projets prévus pour l'année 2021. Une concertation sera faite avec les membres des bureaux des deux associations de foot.

DIA :

Mme Corinne THUILLIER informe le Conseil Municipal qu'à la suite de la réception d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) en Mairie, la Commune souhaite préempter. Cette DIA concerne deux parcelles (A 2430 et A 4649) se trouvant à Séchex. Les élus ont rencontré, cet après-midi, l'EPF (Etablissement Public Foncier) pour discuter d'un éventuel portage financier du projet. La Commune de Margencel dispose d'un délai de 2 mois pour préempter. Mme Corinne THUILLIER souhaite créer un groupe de travail pour gérer ce projet.

SECURITÉ ROUTIERE :

M. Didier RENAUD a remis le dossier de sécurisation routière élaboré par les élus de Margencel à M. GAGET du Département qui va étudier le projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le Secrétaire de Séance,
M. Maxime MUDRY



Le Maire,
M. Patrick BONDAZ

